

06-10-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 6 octobre 2014, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Chemin Saint-Rémi
 - b) Chemin Saint-Rémi
 - c) Diffusion sur le projet d'Écoterritoire habitée de La Matapédia
6. Invitations
 - a) Fête des Moissons 2014
 - b) Rencontre RQF
 - c) ReCEM – 30^{ième} anniversaire
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Service Incendie de la Matapédia – Halloween
 - b) École Secondaire Armand-Saint-Onge
 - c) Défi Têtes à prix – Normand Boulianne
 - d) Centraide Bas-Saint-Laurent
 - e) Les Grands Amis de la Vallée
 - f) Rapport des Services Préhospitaliers; Urgence d'agir
8. Conseil jeunes et son maire – École Ste-Marie de Sayabec
9. Sauvons Postes Canada – Non aux compressions
10. Entente Tripartite 2014
11. Autorisation de signature
12. Parution bottin 2015 – pages bleues
13. Renouvellement publicité bottin 2015
14. Transport de barils de pétrole par train à travers la région
15. Médiaposte – Déneigement des cours municipales pour l'année 2015
16. Prolongement du contrat de collecte des déchets et de collecte sélective porte à porte 2014
17. Mandat à la MRC – modification de règlement
18. Demande de soumission – Soutien et programmation TECQ 2014-2018
19. Classification 2014 – camping
20. Représentant de la bibliothèque municipale CRSBP
21. Responsable de la bibliothèque municipale CRSBP
22. Réclamation Serge Bouillon
23. Réclamation Steeve Fillion
24. Nivelage des rangs
25. Réponse de la Fabrique – vente du presbytère
26. Dossier du clocher
27. Suivi de dossiers
28. Divers: a) b) c) d)
29. Questions de l'assemblée
30. Levée de la réunion

227-14

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: offre de service – Yvon Fournier, offre de service – bois de chauffage et location de salle. Le point divers reste ouvert.

Cette rencontre servira à prendre connaissance du cahier de charge de la municipalité et présenter les nouveautés. Une rencontre sera également présentée pour les élus à Ste-Irène le 23 octobre prochain et c'est messieurs Langis Joubert et Normand St-Laurent qui représenteront la municipalité étant donné que c'est eux qui sont responsable du dossier. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement pour la rencontre ayant lieu à Ste-Irène.

Au point 5 c de l'ordre du jour, je fais la lecture d'un communiqué concernant la diffusion des consultations sur le projet d'Écoterritoire habitée de la Matapédia. J'informe la population que le document avec les dates et le site internet est disponible au bureau municipal.

231-14

Fête des Moissons 2014

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Richard Fournier et résolu que le conseil municipal mandate Jean-Paul Bélanger, maire et Langis Joubert, conseiller, à assister à la Fête des Moissons afin de représenter la municipalité, qui se tiendra le 9 octobre prochain à compter de 17h dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement.

232-14

Rencontre RQF

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Langis Joubert, conseiller, à assister à la rencontre du comité régional famille qui se tiendra le 15 octobre prochain à 19h à Amqui. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement.

Au point 6 c de l'ordre du jour, je fais la lecture de l'invitation du ReCEM pour le 30^{ième} anniversaire de l'implication des bénévoles et des employés. Aucun membre du conseil ne sera présent.

233-14

Service Incendie de la Matapédia - Halloween

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité commandite le service de prévention des incendies de la MRC de La Matapédia, d'un montant de 40\$ pour la fête de l'Halloween qui se tiendra vendredi le 31 octobre prochain.

234-14

École secondaire Armand-Saint-Onge

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de participer à l'album des finissants de la Polyvalente Armand St-Onge par une annonce publicitaire d'une grandeur de 1/8 de page pour un montant de 50.00\$.

235-14

Défi Tête à prix – Normand Boulianne

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal fasse un don de 40\$ à Monsieur Normand Boulianne d'Amqui, afin de l'aider financièrement pour sa participation au "Défi tête à prix" qui aura lieu le 18 octobre prochain. Les dons remis à Monsieur Boulianne seront remis en totalité à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

236-14

Centraide Bas-Saint-Laurent

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 20\$ à Centraide Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2014.

237-14

Les Grands Amis de la Vallée

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Richard Fournier et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ à l'organisme Les Grands Amis de la Vallée afin de les aider financièrement pour la réalisation de programmes.

238-14

Rapport des Services Préhospitaliers; Urgence d'agir

Considérant que Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia a demandé une copie du document intitulé *Services préhospitaliers; Urgence d'agir* au Service d'accès à l'information du MSSS puisque ce document devrait dresser un portrait de la réalité des services préhospitaliers d'urgence au Québec;

Considérant que Monsieur Bérubé tenait à voir ce document afin d'améliorer les services à la population de son territoire;

Considérant que le Service d'accès à l'information du MSSS a refusé la demande de Monsieur Bérubé;

Considérant que suite à ce constat, la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette reprend les démarches de Monsieur Bérubé et demande l'accès à ce même document;

Par conséquent, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appui Monsieur Jérémie Landry, président de la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette afin qu'il puisse avoir une copie du document intitulé *Services préhospitaliers; Urgence d'agir*.

239-14 **Le conseil Jeunes et son maire**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la municipalité de Sayabec afin de participer financièrement au budget annuel du conseil Jeunes et son maire de l'école Ste-Marie de Sayabec par un montant de 200\$.

240-14 **Sauvons Postes Canada – Non aux compressions**

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Poste Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

241-14 **Entente Tripartite 2014**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de participer à l'entente tripartite entre la municipalité, le CLD et la MRC, soit de contribuer par un montant de 500\$ chacun afin d'aider financièrement les activités du Comité de l'Avenir de St-Cléophas pour l'année 2014.

242-14 **Autorisation de signature**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise Monsieur Roland St-Pierre, maire-suppléant, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer le contrat de vente afin d'acquérir les lots 4 660 993 et 4 660 994 appartenant à Madame Ginette Bélanger. La directrice générale remettra le chèque à l'ordre de celle-ci à M^e Pierre Chabot, notaire, lors de la signature du contrat, en novembre prochain.

243-14 Parution bottin 2015 – pages bleues

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de faire paraître dans le bottin local les activités et infrastructure de la municipalité de Saint-Cléophas pour l'année 2015. Cette parution est au coût de ± 48.29\$ taxes incluses, selon le nombre de municipalité à réserver leur espace.

244-14 Renouvellement publicité Bottin 2015

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Richard Fournier et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas renouvelle son contrat avec Impression Alliance 9000 concernant la publicité dans le bottin pour l'année 2015. Le montant est de 356.42\$ incluant les taxes et l'escompte de 5%.

245-14 Transport de barils de pétrole par train à travers la région

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé le 17 juillet 2014, la compagnie albertaine Chaleur Terminals Inc. à transporter, stocker, manipuler et charger à bord de navires au port de Belledune, N.-B., du pétrole transporté jusque-là par train;

ATTENDU QUE le projet prévoit le passage dans la région de la vallée de la Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs de 2 convois de 120 wagons de pétrole de schiste ou de pétrole bitumineux à chaque jour, ce qui représente le transport de 1,2 millions de barils par semaine;

ATTENDU QUE les dangers posés sont réels et irrémédiables dans le cas de déversement aux écosystèmes traversés, notamment les rivières à saumon Matapédia et Ristigouche;

ATTENDU la vétusté des infrastructures de chemin de fer le long du parcours prévu ce qui va rallonger le temps de passage des trains qui devront réduire leur vitesse jusqu'à 16 km à l'heure;

ATTENDU QUE la voie ferrée qu'emprunteront ces convois traverse des villages, des lieux de villégiature, des centres villes et de multiples traverses à niveau posant ainsi des problèmes de nuisance et de congestion routière importante;

ATTENDU QUE la catastrophe ferroviaire de Lac Mégantic a démontré les lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de pétrole par train ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral permet que les wagons-citernes de catégorie DOT-111 qui ne sont pas conformes aux normes de protection renforcées pour le transport des liquides inflammables puissent servir pour encore trois ans ;

ATTENDU QUE le projet de transporter par rail plus d'un million de barils de pétrole par semaine n'a pas fait l'objet de consultation auprès des municipalités et de la population ni par Québec, ni par Ottawa ;

ATTENDU QUE le transport de ce pétrole par trains s'ajoute aux projets de pipelines qui quadrilleront le territoire du Québec advenant qu'ils soient autorisés et réalisés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité qu'à ces causes la Municipalité de Saint-Cléophas:

1. S'oppose résolument à ce transport de produits pétroliers par train;
2. Invite toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et à s'opposer résolument au transport de ce type de produit;

3. Demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toute mesure appropriée afin de soutenir les municipalités qui s'opposent à ce projet;

4. Demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier ce projet et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;

5. Que d'ici la conclusion de ces travaux, un moratoire soit immédiatement décrété sur ce transport par rail du pétrole de schiste et/ou du pétrole bitumineux de l'ouest jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces produits dangereux pour la sécurité publique et l'environnement; et (2) que ce moratoire soit maintenu tant et aussi longtemps que les wagons DOT-111 n'auront pas tous été remplacés et que la voie ferrée n'aura pas été mise à niveau sur tout le parcours.

NOTES:

La province du Nouveau-Brunswick devra investir 25M\$ de fonds publics et le Canadien National 5M\$ pour mettre à niveau le seul segment de Matapédia à Belledune et que ni le Québec, ni le CN n'ont prévu ou annoncé d'investissement en ce sens pour le segment de Matapédia à Rimouski.

Dans la région de Sorel-Tracy, les trains pétroliers ont dû réduire leur vitesse maximum de 40 à 16 km/heure à cause de l'état actuel du chemin de fer.

246-14

Médiaposte

Déneigement des cours municipales pour l'année 2015

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité qu'un médiaposte soit envoyé à chaque adresse civique concernant le déneigement des cours municipales pour l'année 2015. Les personnes intéressées auront jusqu'au mardi 28 octobre à 16h00 pour donner leur nom au bureau municipal.

247-14

Prolongement du contrat de collecte des déchets et de collecte sélective porte à porte 2014

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité d'aviser l'entrepreneur Bouffard Sanitaire Inc. que la municipalité se prévaut de l'article 12. *Prolongement du contrat* de la section 00900 du devis de collecte des déchets et de collecte sélective porte à porte 2014 du secteur Ouest pour prolonger le contrat d'une durée de cinq (5) mois pour se terminer le 30 mai 2015.

248-14

Mandat à la MRC - modification de règlement

Il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin de permettre une usine de transformation de pierre dans la zone 10AB.

249-14

Demande de soumission

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à envoyer une lettre à 3 firmes différentes qui comprendra une demande de soumission pour la gestion, le soutien et la programmation de la TECQ 2014-2018.

Au point 19 de l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal que Camping Québec inc. donne la mention d'une étoile au Camping des Monts Notre-Dame.

Gilbert Gauvin dit qu'il verra à ce que le nivelage pour soit mieux fait.

Richard Fournier n'a pas de nouveau pour l'instant.

Roland St-Pierre informe la population que pour le dossier d'aqueduc il a été consommé 92 galons/jour pour le mois de septembre.

255-14 Offre de service – M. Yvon Fournier

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal qu'une rencontre soit faite entre M. Yvon Fournier et les conseillers responsables du dossier de la fournaise. Cette rencontre sera faite suite à l'offre de service de M. Fournier informant la municipalité qu'il est intéressé à mettre le bois sur le convoyeur.

256-14 Offre de service – Bois de chauffage

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que l'offre pour du bois de chauffage des Entreprises Clermont Gauvin inc. est accepté. Le conseil municipal accepte d'acheter 100 cordes de bois pour l'année 2015. De l'érable et du bouleau au coût de 95.00\$/corde, transport inclus pour un montant total de 9 500.00\$ plus les taxes applicables. Ce montant sera au budget 2015 et le bois devra être livré en juin ou juillet payable en 2 versements, soit; 1^{er} versement à la 1^{ière} livraison (50%) et la balance (50%) à la dernière livraison.

257-14 Location de salle

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse la demande de monsieur Jean Demers pour la location de la salle communautaire afin de donner des cours de dressage de chien.

258-14 Souper communautaire – Chemin de Saint-Rémi

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité par le conseil municipal qu'un médiaposte soit envoyé à chaque adresse civique pour informer la population qu'il y aura un souper communautaire le 22 octobre prochain afin d'accueillir les promoteurs du Chemin de Saint-Rémi.

259-14 Demande d'information – Champ d'épuration

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale et/ou Roland St-Pierre à prendre information concernant le champ d'épuration. Selon des contribuables ce n'est pas normal que les mesures ne fonctionnent pas et il suffirait probablement juste de le vider au lieu de faire la mise à niveau dudit champ d'épuration.

260-14 Demande aux Entreprises L. Michaud et Fils

Il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande aux Entreprises L. Michaud et Fils de finaliser les travaux d'asphaltage en 2014 à l'endroit où les valves d'eau situées sur le rue Principal et la rue de l'Église ont été installé.

261-14 Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt-et-une heures trente-cinq minutes (21h35).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.